

RÈGLEMENT 577

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu, siégeant en séance ordinaire le 14 mai 2025 ont adopté le règlement 577 relatif à la gestion contractuelle remplaçant le règlement 522 et ses amendements. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est à la disposition des contribuables au bureau de la MRC du Haut-Richelieu situé au 380, 4^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu de même que via le site web de la MRC du Haut-Richelieu au www.mrchr.qc.ca.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce quinzième jour de mai 2025.

Signé : Me Joane Saulnier
Greffier-trésorier